

Gigognan  
onore



ont accueilli

consulaires,  
re, de com-  
ent des diri-  
res d'entre-  
tées sur le

vités, entre  
y Demaret,  
éral de la  
'Avignon,  
ent, chargé  
ation à la  
ionale de

l'Artisanat,  
irecteur de  
ire de Vai-  
ne, Julien  
airie de Va-  
Huber, de la  
use, Kheira  
rice marke-

**AVIGNON** | Quelque 150 000 hectares sont concernés dans le secteur Nord Vaucluse et Sud Drôme

# Le Rhône ponctionné pour irriguer les cultures

Jeudi, étaient réunis à la préfecture de Vaucluse à Avignon, autour du préfet Bernard Gonzalez, les représentants agricoles du Vaucluse, de la Drôme, et de la Safer Provence. Ils s'étaient donné rendez-vous pour la signature de la convention de partenariat pour le projet de territoire Hauts de Provence rhodanienne, visant à utiliser l'eau du Rhône pour l'agriculture. Ce partenariat a pour but d'aménager des réseaux d'hydraulique agricole pour le secteur Nord Vaucluse et Sud Drôme. Connu sous le nom de Hauts de Provence rhodanienne, ce territoire couvre 150 000 hectares sur 72 communes.

Les besoins en eau d'irrigation sont de plus en plus importants, car de nos jours cer-

taines cultures comme la vigne, le chêne truffier ou la lavande, qui jadis étaient totalement "en sec" demandent désormais une irrigation raisonnée. Les agriculteurs ont également besoin de réseaux d'irrigation sécurisés (qui ne sont pas soumis à des arrêtés préfectoraux de restriction) pour pouvoir diversifier leurs productions.

## Un programme d'étude pour établir un état des lieux d'ici 2018

Avec le changement climatique en cours, la nappe phréatique doit être préservée pour assurer l'alimentation en eau potable de la population. D'autant que les ressources en eau dans ce secteur sont fragiles.

L'idée de ponctionner l'eau du Rhône est née dans les années 2000, suivie d'une étude en 2010 qui a validé la faisabilité du projet. Le programme d'étude a pour objectif de faire un état des lieux des besoins en eau agricole, des équipements d'hydraulique agricole. Mais aussi d'identifier les scénarii de nouveaux aménagements de substitution aux prélèvements dans les ressources déficitaires. Ce programme, d'un montant d'environ 500 000 euros, fait l'objet d'une demande de financement au titre du programme de développement rural (fonds européen FEADER). Il prendra en charge environ deux tiers de la dépense. Le reste sera à charge de la région Paca, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,



André Bernard, président de la chambre d'agriculture de Vaucluse, Bernard Gonzalez, préfet de Vaucluse, et Patrice Brun, président de la SAFER Paca, ont signé la convention de partenariat pour le projet de territoire Hauts de Provence rhodanienne.

les conseils départementaux du Vaucluse et de la Drôme, et de la Compagnie nationale du Rhône. D'ici à l'automne 2018 devront être identifiés les secteurs agricoles prioritaires, connaître les besoins en eau agricole et non agricole, puis

proposer les aménagements hydrauliques adéquats. S'en suivra la finalisation du projet, concerté et validé par le préfet du Vaucluse, et l'identification des maîtres d'ouvrage des aménagements retenus.

Francis RICHARD

**SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX** | Nouvelle Cligeet sous la présidence de Marie-Pierre Mouton

# La centrale du Tricastin à la loupe

« dans la continuité de ces « perte des compétences »